

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-25/2025**

Date de convocation : 2 mai 2025

Date d'affichage : 2 mai 2025

Objet : Demande de subvention en nature auprès du Conseil Régional – Obtenir un barnum au profit des associations de ma commune

L'an deux mil vingt-cinq et le six mai à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Virginie TARDY - Carole MOTTUEL - Frédéric BERNE

Procurations : Frédéric BERNE à Pierre COLOMB, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Anne-Lise CALABRIN a été nommée secrétaire de séance.

Vu le dispositif du Conseil Régional mis en place au bénéfice des communes rurales de moins de 2 000 habitants,

Considérant le besoin régulier des associations locales d'emprunter des chapiteaux lors de manifestations festives comme la fête du village, la rando VTT ou la fête de la musique,

Considérant le souhait de la commune de Saint Michel sur Savasse de mettre à disposition de ses associations un barnum cédé gratuitement par la Région, comme c'est déjà le cas avec les grilles d'exposition ou les barrières,

Considérant la capacité de la commune de Saint Michel sur Savasse à pouvoir ranger et entretenir ce type d'équipement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention en nature auprès du Conseil Régional afin de se voir céder gratuitement un barnum de 3m x 3m pour le mettre à disposition des associations locales.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce barnum auprès du Conseil Régional.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 7 mai 2025

Le Maire

Pierre COLOMB